



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7875

du 15/12/2020

Prix Terre d'Avenir 2021 organisé par la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/12/2020 au 30/04/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	La Fondation Reine Paola organise - en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout - la 11e édition du Prix Terre d'Avenir. Il récompense les meilleurs projets qui ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet.
-----------------------	--

Mots-clés	concours, terre d'avenir, enseignement qualifiant
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
--

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation du Prix « Terre d'Avenir 2020-2021 ».

La Fondation Reine Paola organise – en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout – la 11^e édition du Prix Terre d'Avenir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Prix s'adresse aux élèves du 3^{ème} degré de tous les secteurs de l'enseignement ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement en alternance.

Il récompense les meilleurs projets qui contribuent à la promotion des sciences et ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet. Ceux-ci doivent être de nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordés d'un point de vue scientifique, technique, artistique ou durable.

Les élèves lauréats, ainsi que l'école se verront récompensés par une somme d'argent et un diplôme. Les élèves et enseignants lauréats seront invités à une Proclamation officielle au Palais des Académies en octobre 2021. Ils seront, ainsi que leur école, autorisés à porter le titre de « Lauréat du Prix Terre d'Avenir ».

Le dépliant, le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés sur le site www.terredavenir.be ou sur www.facebook.com/sk.fr.paola. Les **inscriptions** doivent être introduites avant le 30 avril 2021 et les dossiers de candidature complets remis au plus tard pour le 24 mai 2021.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et vous en souhaite bonne lecture.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN